



Ile-de-France Infos

09 février 2021

Actualités COVID-19

- Nouvelle recommandations dans le cadre de la lutte contre l'épidémie
- Lancement d'une première enquête de la Fédération IdF sur les conséquences économiques de la crise sanitaire sur le secteur AHI

Asile, Réfugié.e.s, Droit des étranger.ère.s

- Étude sur les pratiques d'accompagnement vers l'accès au droit au [séjour](#)
- Mise en place d'une plateforme d'écoute et de soutien à destination des professionnel.le.s accompagnant les personnes en demandes d'asile et BPI

Santé

- Lancement de la lettre d'information "[Addictions et Précarité](#)" en lien avec l'Union Régionale Francilienne de la Fédération Addiction
- Comprendre la réforme de l'Aide Médicale d'État

Insertion par l'Activité Economique

- Masques de protection sanitaire : continuez à vous équiper en achetant éco-responsable, solidaire et local !

Un programme partenarial proposant des produits de gels hydroalcooliques aux acteurs de la solidarité

Formations

- Fondamentaux du droit des étrangers

Consultations et appels à projets

- Appel à manifestation d'intérêt : alimentation des personnes suivies, hébergées ou logées
- Deux appels à projets "Solidarité Migrants" de la Fondation de France
- Publication de l'appel à projet départemental BOP 104 Action 12 pour le département de Paris

Actualités COVID-19

COVID 19 - Nouvelles recommandations dans le cadre de la lutte contre l'épidémie

Face à la diffusion en France des variants du SARS-CoV-2, et à la suite de la [publication du nouvel avis du Haut Comité à la Santé Publique \(HCSP\) sur le contrôle des nouveaux variants du virus](#), la DGCS a publié de nouvelles fiches de recommandation à destination des structures d'hébergement et des équipes de maraudes et intervenant auprès des personnes vivant dans les bidonvilles.

Vous retrouverez ces fiches de recommandations dans le [dossier partagé de la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France](#) et via les liens ci-dessous :

- [Fiche de recommandations actualisée sur les activités à destination des publics en bidonvilles et activités de maraudes ;](#)
- [Fiche de recommandations actualisée à destination des structures d'hébergement.](#)

Enquête sur les conséquences économiques de la crise sanitaire sur les ressources des ménages et les budgets des structures d'hébergement

La Fédération des acteurs de la solidarité IdF lance une enquête, qui sera suivie dans le temps, afin d'objectiver les conséquences économiques de la crise sanitaire tant sur les ressources des ménages que sur les budgets de nos structures d'hébergement.

Votre participation à cette enquête permettra à la FAS IdF de mieux suivre l'évolution de la situation et d'être en capacité de porter un plaidoyer objectif.

Cette enquête est à compléter, par les CHRS, CHU et centres de stabilisation, pour la 1ère fois **[pour le 31 mars 2021.](#)**

Il est bien entendu, que seules des données consolidées seront publiées le cas échéant, l'objet de cette enquête n'est pas d'établir un quelconque comparatif entre les établissements.

Isabelle Médou-Marère reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

isabelle.medou-marere@federationsolidarite-idf.org - 06 80 25 75 09

Répondre à l'enquête

Asile, Réfugié.e.s, Droit des étranger.ère.s

Étude sur les pratiques d'accompagnement vers l'accès au droit au séjour

Depuis septembre 2020, la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France mène auprès de son réseau une étude concernant les pratiques d'accompagnement vers l'accès au droit au séjour des personnes hébergées dans les structures généralistes et médico-sociales de soins résidentiels.

Vous êtes travailleur.se social.e et accompagnez des personnes en situation administrative précaire : **vous pouvez encore participer à l'étude jusqu'au 15 février** en remplissant le questionnaire accessible via ce lien (moins de 5 minutes).

[Participez à l'étude](#)

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France, vous invite le

11 mars de 9h30 à 12h30

à participer à un temps de restitution en ligne de l'étude sur les pratiques d'accompagnement vers l'accès au droit au séjour des personnes hébergées en Ile-de-France.

A la suite d'une présentation des résultats de l'étude et de l'état des lieux des pratiques réalisées, des temps d'échanges inviteront à une réflexion partagée autour de l'accompagnement vers l'accès au droit au séjour des personnes hébergées.

Professionnel.le.s et bénévoles œuvrant en faveur des personnes en situation de précarité ou du droit des étrangers, étudiant.e.s, personnes accompagnées ou encore citoyen.ne intéressé.e : inscrivez-vous pour participer à ce temps de restitution qui sera organisé en ligne !

[Inscrivez-vous !](#)

Mise en place d'une plateforme d'écoute et de soutien à destination des professionnel.le.s accompagnant les personnes en demande d'asile et BPI

La DGEF a publié [un flyer d'informations](#) sur la plateforme téléphonique d'écoute et de soutien à destination des personnels accompagnant le public des demandeurs d'asile et des réfugiés. N'hésitez pas à le diffuser largement auprès de vos équipes.

Par ailleurs, la DGEF organise une réunion d'information sur le sujet le mercredi 17 février à 10h (info de connexion à venir) à laquelle sont en particulier les responsables de structures DNA et gestionnaires de SPADA.

Santé

Lancement de la lettre d'information "Addictions et Précarité" en lien avec l'Union Régionale Francilienne de la Fédération Addiction

La Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France et la l'Union Régionale francilienne de la Fédération Addiction mettent en place une Lettre d'Information trimestrielle partagée sur la thématique "Addictions et Précarité".

Cette lettre d'information a pour objectif de contribuer à créer une culture commune entre les professionnel.le.s du secteur de la lutte contre les exclusions et de l'addictologie et la réduction des risques en partageant les actualités utiles aux deux secteurs, en valorisant des expériences partagées et en favorisant la mise en lien entre acteur.trice.s.

Tou.te.s les professionnel.le.s et bénévoles des deux secteurs ainsi que toute personne intéressée peut s'inscrire à cette nouvelle lettre d'information en remplissant le formulaire accessible [via ce lien](#) !

Vous pouvez consulter la première édition de cette lettre [via ce lien](#).

A l'occasion de ce lancement, **les deux Fédérations publient une [synthèse des échanges tenus lors de la journée "Addiction et Précarité : Accueillir, Accompagner, Innover!"](#)** qu'elles ont coorganisé le 03 octobre 2019.

Comprendre la réforme de l'Aide Médicale d'Etat

Entre le 1er janvier 2020 et le 16 février 2021 sont entrées ou vont entrer en vigueur plusieurs modifications relatives à l'Aide Médicale d'Etat ou au maintien des droits à la Protection Universelle Maladie des personnes ayant perdu leur titre de séjour.

Ces modifications et évolutions, présentées ci-après, découlent de plusieurs textes normatifs et d'une circulaire CNAM du 27 décembre 2020 :

- *La loi de finance pour 2020 n°2019-1479 du 28/12/2019 ;*
- *Le [Décret n° 2020-1325 du 30/10/2020](#) qui a fait entrer dans les textes réglementaires les mesures législatives prévues par la loi de finance pour 2020 ;*
- *La [Circulaire CNAV du 27 décembre 2020](#).*

L'article à suivre représente les modalités d'obtention et de demande de l'Aide Médicale d'Etat, en couleur les changements en vigueur entre janvier 2020 et février 2021.

[Lire la suite](#)

Insertion par l'Activité Économique

Masques de protection sanitaire : continuez à vous équiper en achetant éco-responsable, solidaire et local!



Les entreprises sociales inclusives franciliennes s'adaptent et redoublent d'efforts pour vous proposer une offre de « Masques grand public à filtration de plus de 90% » conformes aux nouvelles dispositions du 18 janvier 2021 prises par l'Etat.

Soutenez-les en achetant leurs masques, une démarche responsable et impactante !

Engagées face à la crise du Covid-19 depuis près d'un an, 25 structures de l'insertion par l'activité économique franciliennes (SIAE) sont engagées sur l'activité de production de masques de protection et fournissent de nombreux clients en Île-de-France (entreprises, collectivités, citoyens, ...).

L'enjeu pour ces structures est double :

1. Diversifier leurs sources de financement pour maintenir une activité économique solidaire et continuer à être force de proposition dans un contexte de crise sanitaire qui s'installe
2. Face à une montée du chômage des plus précaires, maintenir voire développer l'emploi des salariés qu'elles accueillent et accompagnent au quotidien pour favoriser leur montée en compétence

Vous avez besoin de masques de protection aux normes et souhaitez que votre geste participe à l'effort collectif de maintien de l'emploi et de l'activité économique des structures solidaires de votre territoire ?

Passez commande au plus vite via [un formulaire dédié en ligne](#)



Les masques de protection proposée par les SIAE sont conçus à partir des règles en vigueur depuis le 18 janvier 2021. Ils sont en tissu et désigné « Masques grand public à filtration de plus de 90% ». Cette offre s'adresse aux entreprises, collectivités, particuliers... Les masques peuvent être achetés à l'unité ou en quantité importante, avec échelonnement ou non des dépôts.

Vous remerciant de votre acte de soutien apporté par votre achat solidaire !

Contact coordination Ile-de-France :

Laureen Planchon, laureen.planchon@federationsolidarite-idf.org

Un programme partenarial proposant des produits de gels hydroalcooliques aux acteurs de la solidarité

La Fédération des acteurs de la solidarité est partenaire de l'Agence du Don en Nature, dont la mission sociale est de collecter les invendus neufs non-alimentaires des entreprises pour les redistribuer aux personnes en situation de vulnérabilité à travers un réseau d'associations partenaires.

Dans le cadre de dons d'entreprises de gels et solutions hydroalcooliques faits en grande quantité, l'Agence du Don en Nature **lance une opération spéciale de distribution sur ces produits, largement ouverte aux structures portant des missions d'utilité sociale.**

L'agence de don en nature demande une faible contribution financière aux structures bénéficiaires. Ces produits sont en effet proposés en moyenne à 3% de leur valeur marchande. Le paiement est réalisé, sur facture, après réception de la commande.

Avant de finaliser votre commande, une validation préalable du caractère social de votre structure est effectuée par l'agence du don en nature. Votre structure devra remplir une fiche synthétique de présentation des activités sociales de votre structure. Cette démarche préalable sera facilitée et accélérée en raison du partenariat FAS IDF sur cette opération.

Les produits sont livrés directement sur le site de livraison désigné par la structure.

Des frais de livraison s'appliquent donc en plus des prix indiqués. Les frais de livraison sont calculés en fonction du poids, et communiqués par l'agence du don en nature. Un minimum de 40€ de frais de livraison est appliqué pour toute commande (même inférieur à 10kg).

Liste des produits proposés, et la participation financière demandée, dans le cadre de ce programme :

- **Lot de 6 GELS HYDROALCOOLIQUES de 100ML** - Participation financière pour un lot : **0,48 €** (pour une valeur marchande de 15,84 €)
- **Lot de 24 SOLUTIONS HYDROALCOOLIQUES de 500ML** - Participation financière pour un lot : **3,17 €** (pour une valeur marchande de 105 €)
- **Lot de 12 SOLUTIONS HYDROALCOOLIQUES de 1L** - Participation financière pour un lot: **1,58 €** (pour une valeur marchande de 52,80 €)
- **1 PALETTE DE 40 COLIS DE 60 GELS HYDROALCOOLIQUES 100ML** - Participation financière pour un Lot : **190,08 €** (pour une valeur marchande 6 336 €)

Pour passer vos commandes et pour toute question, nous vous invitons à contacter **directement Faustine Tiezzi**, Chargée des partenariats associatifs Agence du Don en Nature - faustine.tiezzi@adnfrance.org.

Vous pouvez également joindre la FAS Ile-de-France pour toute information complémentaire.

Formations

Fondamentaux du droit des étrangers

La Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France met en place dans le cadre d'une action collective nationale une formation à destination des travailleurs sociaux dédiée aux fondamentaux du droit des étrangers.

Deux sessions sont prévues :

1er et 2 juin 2021

22 et 23 juin 2021

Objectifs

- Connaître et comprendre les différentes conditions et procédures d'accès à la nationalité française et au regroupement familial.
- Connaître et comprendre les différentes catégories de titres de séjour, les procédures et pré-requis pour y accéder ainsi que les droits afférents à chacune de ces catégories.
- Comprendre les mesures d'éloignement et les décisions individuelles relevant de l'application des règles du droit au séjour pour orienter et accompagner de manière adéquate les personnes.
- Identifier les voies de recours possibles et appréhender la notion de l'urgence en fonction de chaque situation.
- Savoir accompagner les personnes en situation administratives précaires du fait d'un refus de leur demande de titre de séjour.
- Être en capacité de mobiliser les partenaires pour améliorer l'accompagnement des personnes étrangères (interprètes et structures relais du territoire).

Prérequis

Six mois d'expériences dans le secteur social auprès, entre autres, de personnes étrangères.

Être dans une structure adhérente à l'OPCO Santé.

Contenu

- Les différents titres de séjour et cartes de résidents : conditions et procédures d'obtention
- L'autorisation d'exercer un travail salarié en France selon les titres de séjour
- Les procédures de réunification/regroupement familial.e et d'accès à la nationalité
- Les recours contre les refus d'octroi de titre de séjour
- Les mesures d'éloignement du territoire français et décisions associées
- Le recours à l'interprétariat dans le cadre de l'accompagnement social
- Travailler avec des structures relais pour l'accompagnement des personnes étrangères

Informations et inscription [via ce lien](#)

Contact :

Clotilde Hoppe, 01 43 15 80 10,

clotilde.hoppe@federationsolidarite-idf.org

Consultations & Appels à projets

Appel à manifestation d'intérêt : alimentation des personnes suivies, hébergées ou logées

La crise sanitaire a révélé la fragilité de l'accès à une alimentation suffisante d'un grand nombre de nos concitoyens. Une partie de la population a vu ses ressources diminuer brusquement, devant se tourner alors vers l'aide alimentaire. Les personnes déjà en situation de grande précarité ont elles vu des solutions alternatives disparaître et, souvent, leur situation se dégrader encore. La faiblesse de la prestation « alimentation » dans de nombreux structures d'hébergement, sous l'effet de la baisse du prix de journée des centres, du développement de l'hébergement en diffus et de la part toujours croissante du recours à des solutions de qualité inférieure (hôtel notamment), est apparue brutalement. Pour les personnes en logement accompagné, cette prestation n'existe pas nécessairement.

Au-delà de solutions immédiates telles le déploiement des chèques services pour l'achat de denrées, l'État a lancé différents appels à projets pouvant financer le développement de solutions nouvelles pour l'accès à l'alimentation des personnes en précarité.

La Fédération souhaite accompagner ses adhérents à s'en saisir, en recherchant autant que possible des projets promouvant l'agriculture biologique et les circuits courts, notamment en lien avec des structures d'insertion par l'activité économique afin de poursuivre la construction de partenariat avec certains des acteurs nationaux (Cocagne, ...)

. En complément du plaidoyer nécessaire, en particulier pour améliorer les ressources monétaires des personnes en précarité et les dotations des structures d'hébergement, elle entend ainsi soutenir des projets qualitatifs déployés par les associations du réseau.

Pour cela, elle souhaite recueillir les projets et besoins des adhérents, qu'il s'agisse de structures ayant besoin de produits ou services (denrées, produits transformés, repas complet, espace de cuisine, ateliers d'information et accompagnements) comme de structures pouvant les fournir.

Si vous souhaitez développer un projet et être soutenu par la fédération, vous pouvez donc prendre quelques minutes pour renseigner [cet appel à manifestation d'intérêt](#) qui nous permettra, en lien avec le siège fédéral, d'identifier les appuis à vous apporter et, le cas échéant, les partenaires à mobiliser.

Deux appels à projet « Solidarité Migrants » de la Fondation de France

Deux appels à projets de la Fondation de France sont en cours concernant l'accompagnement des personnes migrantes :

- **Santé mentale des exilés : accompagner les personnes en souffrance psychique.**

Date limite : **24 février 2021 à 17h.**

Face à la pénurie de l'offre de soins pour les exilés en souffrance psychique, ce programme vise à soutenir les initiatives permettant de prendre en charge un plus grand nombre de personnes - soit parce que les activités ont lieu en groupe, soit parce qu'elles sont de courte durée, soit parce qu'elles reposent sur le bénévole.

Il peut s'agir de méthodes connues (thérapies brèves, art-thérapies, maraudes psychologiques régulières, groupes de parole, sport-thérapies, mobilisation et formation de réseaux de psychologues bénévoles, thérapies de premier recours, EMDR etc.) mais aussi de projets innovants, y compris - si elles sont préparées et encadrées par un professionnel de santé mentale - de méthodes appliquées par des personnes ne disposant pas d'un diplôme de psychologue ou de médecin.

Vous retrouverez l'ensemble des informations dans le dossier de l'AAP, il est toutefois à noter que ces projets peuvent s'adresser aux personnes hébergées en CADA/HUDA (l'association devra garantir aux participants l'accès à l'ensemble du cycle thérapeutique, y compris s'ils sont déboutés de l'asile en cours de projet).

- **Soutenir l'engagement citoyen auprès des exilés.**

Date limite (notes d'intention) : **10 février 2021 à 17h.**

Deux axes :

Agir au cœur des territoires : Soutien à des associations d'accompagnement global des personnes, situées dans des zones rurales ou des villes de moins de 150 000 habitants.

Former et accompagner : Soutien à la formation et à l'accompagnement **des bénévoles** associatifs agissant auprès des personnes migrantes, notamment - mais pas exclusivement- pour l'enseignement du FLE, l'aide juridique et le recueil de données à des fins d'enquête/plaidoyer.

Vous pouvez adresser vos questions par mail à l'adresse : projets@fdf.org pour ces deux appels à projets.

Publication de l'appel à projets départemental BOP 104 Action 12 pour le département de Paris

L'appel à projets parisien pour le financement, au titre du BOP 104, d'actions d'accompagnement des étranger.e.s primo-arrivant.e.s en situation régulière et des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) a été publié le 15 janvier 2021.

L'appel à projets concerne des actions en continuité du Contrat d'Intégration Républicaines pour répondre aux objectifs de formation linguistique et d'accès à l'emploi des personnes étrangères primo-arrivantes et en particulier des Bénéficiaires de la Protection Internationale. En 2021, les projets à destination des femmes primo-arrivantes et BPI recevront une attention particulière.

Les réponses sont attendues **avant le 15 février 2021.**

Retrouvez l'ensemble des documents relatifs à l'appel à projet [via ce lien](#)

Contact : Hélène Romo - helene.romo@paris.gouv.fr

Fondation de France - Accompagner enfants, familles et jeunes en difficulté

Vous pouvez consulter l'ensemble des informations relatives à cet appel à projets sur le [site de la Fondation de France](#), où vous retrouverez notamment le [dossier de l'appel à projets](#) (qui détaille les initiatives concernées et donne des exemples de projets).

La date limite de dépôt des dossiers est le 3 mars 2021 à 17h.

Les objectifs de l'AAP sont les suivants :

- **Prévenir les risques d'exclusion sociale et d'isolement**, en intervenant avant toute prise en charge institutionnelle, par le soutien à des actions visant à éviter les ruptures de parcours.
- **Lutter contre la précarité**, en permettant aux familles et aux jeunes en prise à des difficultés cumulées, de sortir de l'insécurité, et de renforcer leurs capacités à améliorer leurs conditions de vie.
- **Soutenir les enfants, leur famille et les jeunes en difficulté par des actions innovantes**. Ces expérimentations peuvent concerner aussi bien l'accompagnement à la fonction parentale que le soutien direct d'enfants ou de jeunes dont le mal-être est avéré.
- **Promouvoir une approche globale de l'accompagnement des familles**, en encourageant une intervention coordonnée de professionnels et de bénévoles issus de différents champs disciplinaires.

La Fondation de France peut soutenir des projets sur des durées de deux ou trois ans maximum en fonction des contraintes de mise en œuvre des projets. Toutefois, il est à noter qu'elle ne financera pas le fonctionnement habituel de services ou de structures, ou les prises en charge administratives de droit commun.

Les projets devront répondre aux critères suivants :

- servir l'intérêt de l'enfant ou du jeune ;
- bénéficier à des personnes identifiées, c'est-à-dire connues du porteur de projet, et en prise à des difficultés cumulées et avérées par la réalisation d'un diagnostic ;
- apporter une ou des réponses aux besoins exprimés par les bénéficiaires, en cohérence avec le diagnostic précité et le contexte local ;
- avoir recours à des compétences diverses et complémentaires pour :
 - une appréhension globale des situations familiales (la famille dans son environnement),
 - une compréhension partagée de la problématique traitée (approche pluridisciplinaire),
 - une intervention concertée des différents acteurs (réseau multi-partenarial) ;
- revêtir un caractère innovant ;
- prévoir une évaluation ;

- faire appel à plusieurs financeurs ;
- impliquer les personnes bénéficiaires ou prévoir des étapes favorables à une participation progressive.

Copyright © 2021 Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile de France, All rights reserved.

Contact :

contact@federationsolidarite-idf.org

Le Règlement Européen sur la Protection des Données (REPD) vient d'entrer en vigueur. La loi oblige dorénavant les sites internet à dire ce qu'ils font avec vos données. A la Fédération des acteurs de la solidarité IdF, rien n'a changé : on ne communiquera jamais vos données à des tiers.

Si vous voulez vous désabonner de la newsletter, vous pouvez [modifier votre profil](#) ou vous [désinscrire](#) mais sachez que nous, on préfère rester en contact avec vous.

À bientôt !



This email was sent to <<Email Address>>

[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)

Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France · 30 boulevard de Chanzy · Montreuil 93100 · France

